
	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	1/8
		Auteur	H. SAIDI



SOMMAIRE

I. CONDITIONS D'ADMISSION	2
II. DESCRIPTIF DES LOCAUX	3
III. SERVICES FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT	3
IV. FRAIS DE SEJOUR	5
V. COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT	8
VI. MOYENS D'ACCES	8

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	2/8
		Auteur	H. SAIDI

I. CONDITIONS D'ADMISSION

L' EHPAD MGEN de Saint-Cyr-Sur-Mer est ouvert à tous les Assurés Sociaux dépendants, âgés de plus de 60 ans. Une priorité est donnée aux personnes originaires du VAR. Les résidents sont accueillis pour des séjours PERMANENTS. Les séjours temporaires sont étudiés au cas par cas en fonction des disponibilités de l'EHPAD.

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale a édifié l'établissement et en assure la direction et le fonctionnement. Ses adhérents ou ayants droit y sont donc les bienvenus.

Le futur résident ou son représentant

1. Retire son dossier de demande d'admission auprès de l'établissement ou sur le site internet MGEN <http://www.mgen.fr>
2. Fait compléter le dossier médical de pré-admission en EHPAD par son médecin traitant et remplit le dossier administratif, CERFA N° 14732*01, (article 312-155-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) et ses annexes
3. Dépose le dossier dûment complété et signé à l'établissement.

A NOTER : Le résident doit joindre à sa demande d'admission une attestation d'assurance « Responsabilité Civile locative ». Une telle attestation sera ensuite produite chaque année.


Après étude du dossier médical et administratif

La directrice de l'établissement informe le futur résident :

1. De la pertinence de la demande
2. De nos possibilités d'admission

Contre-indications / Refus d'admission

1. Pathologies psychiatriques aiguës en cours d'évolution,
2. Pathologies médicales aiguës ou non stabilisées nécessitant un environnement médico-technique important,
3. Alcoolisme.

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	3/8
		Auteur	H. SAIDI

II. DESCRIPTIF DES LOCAUX

L'établissement est entièrement climatisé.

Tous les locaux sont accessibles aux fauteuils roulants. Ils sont répartis en trois bâtiments reliés par des galeries vitrées dont les différents niveaux sont desservis par des ascenseurs:

1. *Les Mimosas* (53 chambres réparties sur 3 niveaux),
2. *Les Oliviers* (87 chambres, dont 17 en Unité de Vie Alzheimer (UVA), réparties sur trois niveaux, bureaux des soins, salle d'ergo-kinésithérapie et restaurant)
3. *L'Administration* (bureaux, bibliothèque et salle polyvalente).

III. SERVICES FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT

Outre les services classiques que vous pouvez trouver dans une collectivité : restauration, animation, hôtellerie :

Il est possible d'organiser des régimes alimentaires pour des affections médicalement reconnues (diabète, insuffisance rénale, ...).

En dehors de ces cas, il n'existe pas de menus à la carte bien que nous soyons attentifs aux goûts alimentaires des résidents.

Les chambres sont toutes individuelles.

Dans la mesure du possible, nous mettons à disposition des couples des chambres contiguës mais non communicantes.

Toutes les chambres sont dotées des commodités suivantes :

- Sanitaires complets (douche, lavabo, W-C.)
- Armoire de toilette
- Miroir
- Rampes de maintien, barres de maintien
- Armoire de rangement pour le linge avec penderie
- Téléphone avec accès direct à l'extérieur en permanence (une facture détaillée est remise chaque mois).

Toutes les chambres bénéficient d'un balcon ou d'un accès de plain-pied vers l'extérieur.


Une prise de télévision permet d'apporter son appareil.

De même, il est possible d'apporter tableaux, miroirs et petits meubles qui vous tiennent à cœur.


Pour des raisons de sécurité, les tapis, le gros mobilier et les appareils de cuisson sont interdits.

NOTE IMPORTANTE

L'installation dans une chambre donnée ne doit pas être considérée comme totalement définitive. En fonction de l'évolution de l'état de santé ou de dépendance comme en cas de nécessités techniques, un changement de chambre, voire de service, peut être décidé, dans l'intérêt de la personne.

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	4/8
		Auteur	H. SAIDI

- Les mardis et jeudis, une navette gratuite est proposée entre l'établissement et le centre ville de SAINT-CYR-SUR-MER.
- Un salon de coiffure est ouvert deux fois par semaine.
- Une esthéticienne est à votre disposition, uniquement sur rendez-vous, au salon de coiffure ou dans la chambre du résident tous les lundis après-midi. Les tarifs sont communiqués par l'esthéticienne et affichés.
- Une bibliothèque est à votre disposition. Des spectacles, conférences ou animations de nature diverse sont régulièrement proposés.
- Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant et des autres prestataires de soins, à l'exclusion des infirmier(e)s.
- En semaine, nous disposons en permanence d'un médecin sur place. Les infirmières et Les aides-soignantes assurent tous les jours de l'année les soins dont les résidents ont besoin.
- Vous avez la possibilité de déléguer à l'établissement votre approvisionnement en médicaments. Dans ce cas, l'établissement fait l'acquisition des médicaments pour votre compte auprès de l'officine de son choix.

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	5/8
		Auteur	H. SAIDI

IV. FRAIS DE SEJOUR

TARIF HEBERGEMENT

Pour 2017, le Conseil d'Administration de la MGEN a arrêté le **TARIF HEBERGEMENT** à :
73.30 EUROS PAR JOUR

Ce tarif comprend :

I.-Les prestations d'administration générale

- 1° Gestion administrative de l'ensemble du séjour
- 2° Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
- 3° Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

II.-Les prestations d'accueil hôtelier

- 1° Mise à disposition de la chambre et des locaux collectifs ;
- 2° Accès à une salle de bain comprenant un lavabo, une douche et des toilettes ;
- 3° Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement ;
- 4° Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
- 5° Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
- 6° Entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
- 7° Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;
- 8° Mise à disposition d'un téléphone et des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision ;

III.-Les prestations de restauration


- 1° Accès à un service de restauration ;
- 2° Fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne.

IV.-Les prestations de blanchissage

Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

V.-Les prestations d'animation de la vie sociale

- 1° Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	6/8
		Auteur	H. SAIDI

TARIF DEPENDANCE

Le **TARIF DEPENDANCE** est fixé par le Conseil Départemental du VAR. Pour 2017, il a été arrêté aux valeurs suivantes :

Tarif GIR 1 – GIR 2 : **22.13 Euros** par jour

Tarif GIR 3 – GIR 4 : **13.16 Euros** par jour

Tarif GIR 5 – GIR 6 : **5.85 Euros** par jour


La détermination du tarif que vous aurez à acquitter est issue d'une évaluation de votre degré de perte d'autonomie. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire (infirmière, kinésithérapeute, ergothérapeute et aide soignant) remplit une grille d'évaluation d'autonomie multicritères (cohérence, orientation, toilette, habillage, élimination, transferts, déplacements à l'intérieur et à l'extérieur, communication à distance..) avec différentes variables. Cette opération détermine l'appartenance à un Groupe Iso-Ressources, de 1 (totalement dépendant) à 6 (autonome). Cette évaluation est validée par le médecin coordonnateur.

L'évaluation des résidents est revue régulièrement en cours de séjour. Il peut donc y avoir des modifications de tarif après l'admission pour tenir compte de l'évolution de l'état de dépendance (à la hausse comme à la baisse). Cette révision est annuelle.

Dans tous les cas où le résident est classé en Groupe Iso-Ressources (GIR) de 1 à 4, il lui est vivement recommandé de solliciter l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie. Cette demande est à présenter au Conseil Général du département où le résident est domicilié avant son entrée en institution.

Le résident doit donc acquitter le prix de l'hébergement et le tarif correspondant à son classement GIR. En cas de bénéfice de l'APA, le tarif GIR 5-6 reste à charge (ticket modérateur applicable, sauf prise en charge partielle ou totale par certains départements).

En cas de dépendance totale (GIR 1-2), les mutualistes MGEN peuvent constituer un dossier de demande de participation aux frais de séjour auprès de leur section.

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	7/8
		Auteur	H. SAIDI

TARIFICATION AU 1^{er} AVRIL 2017


Chambre Individuelle (par jour)	Tarif Hébergement (TTC)	73.30 €		
	Tarif Dépendance (TTC)	GIR 1/2 22.13 €	GIR 3/4 13.16 €	GIR 5/6 5.85 €
	TARIF JOURNALIER A ACQUITTER (TTC)	95.43 €	86.46 €	79.15 €
	Reste à charge (TTC) (avec participation APA à 100 %)	79.15 €		
Tarif libération chambre (TTC)		69.28 €		
Tarif appliqué pour absence pour convenance personnelle (à compter du 4 ^{ème} jour d'absence) (TTC)		68.35 €		
Forfait hospitalier (TTC)		18 €		

AUTRES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

PRESTATIONS		TARIFS (TTC)
BLANCHISSERIE	Linge personnel du résident	Forfait 45.00 €/mois
COMMUNICATIONS & MEDIAS	Communications téléphoniques	Facturation par l'établissement en fonction de vos consommations
	Ligne Internet	Selon abonnement auprès de votre opérateur
PRESTATIONS LIEES AU LOGEMENT DU RESIDENT	Garde Meuble	100€ /mois
	« Débarrassage » de meuble	50€
	Entretien et réparation du mobilier et appareils personnels	selon la nature de l'intervention
PRESTATIONS DIVERSES	Animations et sorties à l'extérieur	<i>Tarifs fixés par l'établissement et selon l'animation proposée</i>
	Podologue	En fonction du tarif appliqué par le prestataire externe
	Coiffeur	
	Boutique (produits de parapharmacie, de toilette, timbres...)	prix affichés en boutique
PRESTATIONS FIN DE VIE	Conservation du corps	50€/jour à compter du troisième jour

Veillez noter que l'entretien du linge du résident est facturé 45,00 euros par mois. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, nous vous invitons à faire connaître votre choix en adressant un courrier à l'attention de Mme AUGIER, secrétaire des résidents.

Dans le respect des normes d'hygiène, les familles souhaitant prendre en charge l'entretien du linge du résident s'engage à venir récupérer le linge sale **minimum 2 fois par semaine**. A défaut, le linge sera entretenu par l'établissement et sera facturé.

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	RESD 002
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2017	Date de dernière mise à jour	19/05/2017
		Version	03
		Page	8/8
		Auteur	H. SAIDI

V. COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

MGEN - Action Sanitaire et sociale

Route de Marseille – D 559


83270 SAINT-CYR-SUR-MER


Téléphone : 04 94 26 78 00


Fax : 04 94 26 78 08

E-mail : saint-cyr@mgen.fr

VI. MOYENS D'ACCES

 Par route : Autoroute A 50 MARSEILLE / TOULON, sortie n°10 SAINT-CYR; au rond-point de jonction avec la bretelle de raccordement, suivre la D.559 vers LA CIOTAT.
GPS : renseigner impasse Saint Louis.

 Par rail : Gare de SAINT-CYR- LES LECQUES- LA CADIERE ligne de T.E.R. MARSEILLE / TOULON. Station de taxis

 Par air : 2 aéroports :
- MARSEILLE - Marignane
- TOULON - Hyères

L'aéroport MARSEILLE - Marignane, bien que plus éloigné, bénéficie de la meilleure desserte aérienne et d'une plus grande facilité de liaison

Depuis Marignane, prendre :

- Soit un taxi jusqu'à SAINT-CYR-SUR-MER (très onéreux)
 - Soit la navette MARIGNANE - MARSEILLE qui arrive en gare de MARSEILLE Saint-Charles
- Depuis la gare MARSEILLE Saint-Charles, prendre le Train Express Régional MARSEILLE - TOULON et descendre à la gare de SAINT-CYR.

Depuis Hyères :

Prendre la navette ou taxi jusqu'à la gare de TOULON, puis le Train Express Régional TOULON - MARSEILLE et descendre à la gare.